

D.I.C.R.I.M



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, naturels et technologiques



Mise à jour 2022

DICRIM-2022

Présentation

Dès lors qu'une commune est exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DI-CRIM). Cet outil d'information préventive est indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise.

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se définit comme un évènement brutal et souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

Rappel :

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile précise dans le TITRE II « organisation générale de la sécurité civile » complétée par l'ordonnance 2013-4 du 2 janvier 2013, et notamment les articles L11261 à L11262 et L731-1 à L731-3 ;

Article 4 - Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.

Le risques majeurs de la commune

- Inondation
- Feu de Forêt
- Mouvement de terrain
- Seisme
- Transport de matière dangereuse
- Rupture de barrage
- Nucléaire

NUMEROS D'URGENCE NUMEROS UTILES ET MOYENS DE COMMUNICATION

- Sapeurs-pompiers 18 ou 112
- Centre de secours Pertuis 04 90 81 71 50
- Centre de secours Cadenet 04 90 68 35 00
- SAMU 15 ou 112
- Police/Gendarmerie 17
- Gendarmerie Cadenet 04 90 68 00 17
- SOS Médecin 04 90 82 65 00
- Sans-abri 115
- Centre antipoison de Marseille 04.91.75.25.25
- Association de Comité Feux de Forêts 06.12.24.34.11
- Numéro d'astreinte de la commune 06 28 09 42 26
- Elu de permanence 24/24h - 7

LES DIFFERENTS MOYENS DE COMMUNICATION A LA POPULATION ET AUX MEDIAS

- Moyen à disposition de la commune
- Sirène d'alerte
- Plateforme voisins vigilants
- Réseaux sociaux
- Site web
- Porte-voix
- Autres médias : France Bleu, la Provence ...
- Comité Communal Feux de Forêts
- FR.Alert
- Véhicules sonorisés (1 élu, 4x4 CCFF, Police Rurale)

OU S'INFORMER

Hors période de crise :

- Site : villelaure.fr
- Facebook : Commune de Villelaure
- Plateforme Voisins Vigilants / Mairie vigilante
- Secrétariat de la mairie : 04 90 09 83 83
- Panneau d'affichage municipaux

En période de crise :

Les services municipaux, les sapeurs pompiers et les autres services d'urgence prennent les mesures afin de mettre en sécurité la population ou porter secours aux personnes en danger.

Parallèlement, des structures de soutien et de logistique sont mises en place afin d'aider et d'accompagner les populations sinistrées.

Pendant la crise, quelque soit le sinistre, écoutez la radio (France bleue Vaucluse). C'est par ce moyen que vous recevrez les informations sur la nature du risque, ainsi que les premières consignes de sécurité.

La commune dispose :

- D'une sirène d'alerte située sur le toit de la mairie
- D'un véhicule équipé d'un système de sonorisation mobile qui diffusera les messages d'alerte, des conseils de prévention et les informations utiles à la population

LA VIGILANCE MÉTÉO

Circulaire interministérielle n°IOC/E/11/23223/C du 28 septembre 2011 relative à la procédure de vigilance et d'alerte météorologiques - dernière mise à jour 8 novembre 2019

La procédure de vigilance et d'alerte météorologiques répond à une double exigence :

- de la part de Météo-France (en association avec le SCHAPI, l'InVS ou le SHOM, selon les phénomènes concernés) : susciter et favoriser une attitude de vigilance partagée par le plus grand nombre d'acteurs possible : services de l'Etat, maires, présidents de conseils généraux, médias, grand public ... Cela implique que chacun puisse accéder directement et simultanément à l'information émise par Météo-France (cartes de vigilance et bulletins de suivi), soit en consultant le site internet de Météo-France, soit en recevant un message électronique de Météo-France (voir plans de diffusion du référentiel technique en annexe 1) ;
- de la part des services chargés de la sécurité civile : simplifier et recentrer l'alerte des autorités sur des phénomènes vraiment intenses (couleurs orange et rouge) qui, par leurs conséquences sur la population, permettent de justifier la mise en œuvre d'un dispositif de gestion de crise départemental (y compris une simple pré-alerte des autorités ou un prépositionnement des services de secours).

La commune de Villelaure est concernée par 5 types d'évènements :

- Fortes précipitations
- Orages
- Canicule
- Vent Violent
- Neige - Grand froid

Les niveaux de vigilance

La procédure de vigilance météorologique a pour vocation d'avertir les autorités sur le risque d'arrivée de phénomènes météorologiques, hydrologiques ou de submersion marine, dangereux de forte intensité (classés en orange ou rouge sur la carte). L'émission de la carte est alors accompagnée par des bulletins de suivi (national et régional) et, selon le cas, par un renvoi vers le dispositif de vigilance crues. Ces bulletins, actualisés régulièrement, rendent compte de l'évolution du phénomène au cours de sa progression. De plus, la procédure de vigilance météorologique s'accompagne d'un schéma d'alerte national des services de sécurité civile.

Le niveau rouge

Les situations « rouges » indiquent un risque élevé de survenue de phénomènes extrêmes pouvant conduire à des conséquences catastrophiques. Elles justifient la mise en œuvre d'un dispositif de crise avec la plus grande anticipation possible.

Le niveau orange

Les situations « oranges » indiquent que des phénomènes dangereux peuvent se produire. Néanmoins, le dispositif à mettre en œuvre peut être précédé d'une période de veille et/ou de la mise en place progressive d'actions conformément aux dispositions ORSEC.

Le niveau jaune

Les situations « jaunes », suivant les critères retenus par Météo-France et ses partenaires, se rapportent à des phénomènes occasionnellement et localement dangereux et/ou isolés mais habituels pour la saison ou la région (mistral, verglas localisé, orages d'été « non organisés », montée des eaux d'un petit cours d'eau par orage d'été, fortes chaleurs sur une courte période ou en dessous des seuils d'alerte, etc.). Certaines pratiques professionnelles ou de loisirs, ou certaines catégories de personnes, peuvent être exposées à ces risques.

Toutefois, des événements de vigilance jaune pourront parfois conduire à une sollicitation locale des moyens de sécurité civile (coulées de boues localisées faisant suite à un orage d'été par exemple).

Dans d'autres cas, les phénomènes prévus peuvent rendre risquée l'organisation d'un rassemblement de population, dont l'annulation ou le maintien peut être décidé après une analyse de la situation météorologique.

Le niveau vert

Les situations « vertes » n'impliquent pas de risque particulier au regard de la sécurité civile.

Découpage des risques en 5 zones du territoire

ZONE 1 – Risque d’inondation lié à la Durance avec 3 niveaux d’alerte à la population.

Cette zone comprend toute la plaine de Durance jusqu’à la voie ferrée.

- Niveau 1 : augmentation significatif du débit de la Durance suite à des orages ou des pluies sans risque de débordement.
- Niveau 2 : augmentation importante du débit suite à des orages ou des pluies sans dépassement des 1800 à 2000m³/seconde avec risque possible d’inondation localisé aux abords directs de la Durance.
- Niveau 3 : augmentation très importante avec des débits supérieurs à 2000 m³/seconde provoquant un risque certain d’inondation en plaine. Un SMS sera envoyé par la Municipalité pour demander d’évacuer les habitations.

ZONE 2 – Risque incendie risque lié aux feux de forêt dans le secteur des collines à l’Ouest du village (les Garèles, Costeguières) et avec un risque d’inondation torrentielle en rive droite du Marderic.

Un seul niveau d’alerte pour le risque d’inondation torrentielle. Prendre les dispositions nécessaires en cas de montée des eaux.

Deux niveaux d’alerte pour le risque feux :

- Niveau 1 : feu déclaré sur la commune ou commune avoisinante, mais sans proximité immédiate de la zone,
- Niveau 2 : feu déclaré à proximité immédiate de la zone. Prendre les dispositions recommandées en cas d’incendie.

ZONE 3 – Risque lié aux feux de forêt dans le secteur Nord et Est du village.

Il s’agit de l’essentiel du massif forestier qui surplombe le village, et en particulier le quartier des Glenettes.

Deux niveaux d’alerte pour le risque feux :

- Niveau 1 : feu déclaré sur la commune ou commune avoisinante, mais sans proximité immédiate de la zone,
- Niveau 2 : feu déclaré à proximité immédiate de la zone. Prendre les dispositions recommandées en cas d’incendie.

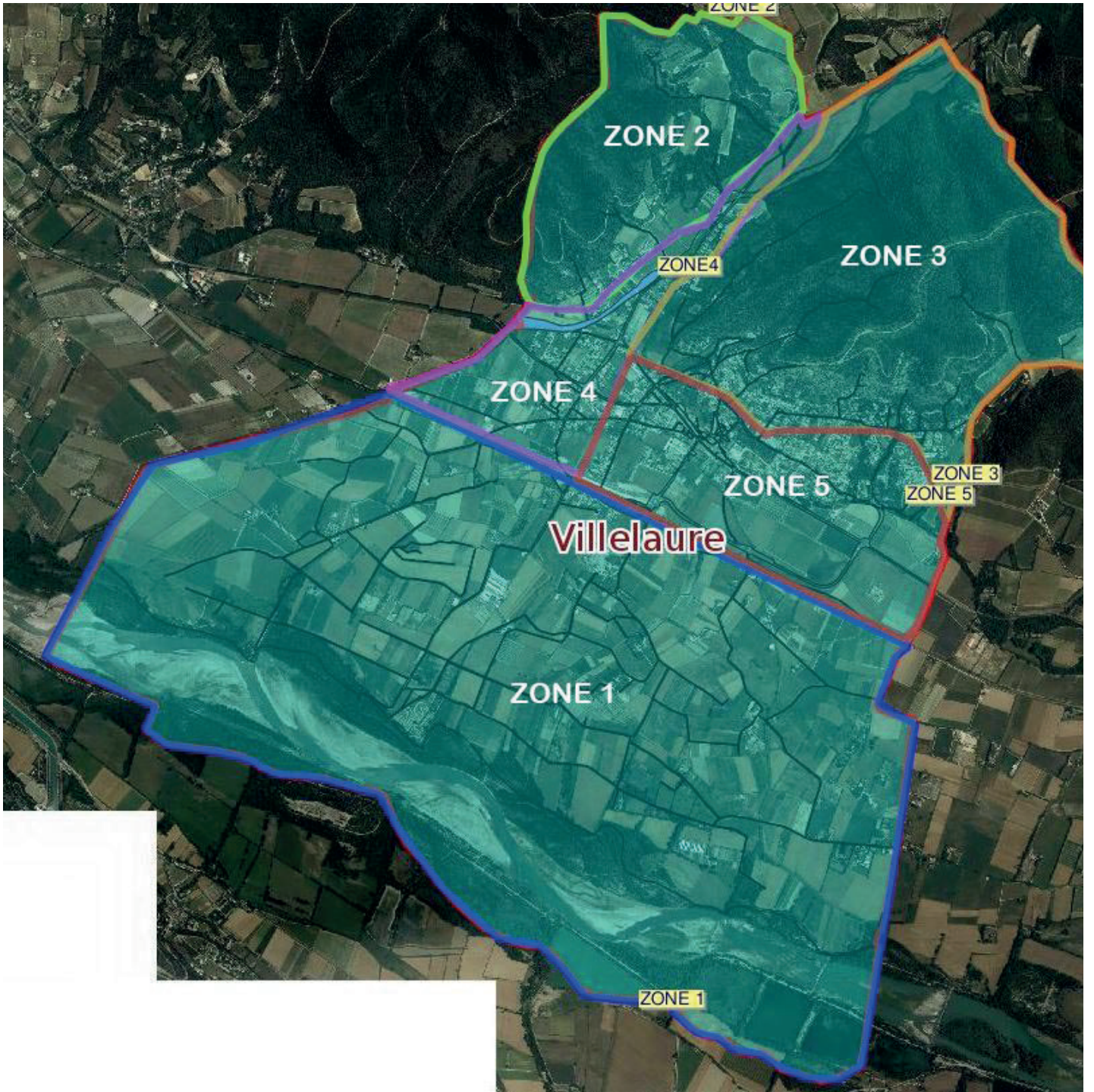
ZONE 4 – Risque inondation par le Marderic

Risque d’inondation torrentielle lié au Marderic avec un seul niveau d’alerte. Prendre les dispositions nécessaires en cas de montée des eaux.

ZONE 5 – Concentration urbaine

Zone du village dans laquelle aucun risque majeur n’est signalé.

Les alertes par zones sont émises via <https://www.voisinsvigilants.org/>



SIRÈNE D'ALERTE PRÉFECTURE

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant ; de trois séquences d'une minute et 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.

Le signal de la fin d'alerte, qui indique qu'il n'y a plus de danger, est marqué par une séquence continue de 30 secondes.

Tous les mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Ce signal d'exercice ne dure lui, qu'une minute et 41 secondes seulement.



LA POPULATION DOIT ALORS S'ABRITER DANS UN LIEU PROTÉGÉ

- Ecoutez la radio, France Bleu Vaucluse, consultez les réseaux sociaux et respectez les consignes des autorités.
- C'est le meilleur moyen d'être informé.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.
- Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



LES VIGILANCES METEO



Vents violents



Un avis de tempête avec des vents violents est émis :

- Des coupures d'électricité et de téléphone fixe ou portable peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes
- Des dégâts nombreux et importants sont attendus sur les habitations, les plantations, les massifs forestiers,...
- La circulation routière peut être rendue difficile sur l'ensemble du réseau
- Les transports aériens, ferroviaires, maritimes peuvent être sérieusement affectés

Quelques Conseils

Dans la mesure du possible :

- Restez chez vous, évitez les déplacements
- Mettez-vous à l'écoute des stations de radio locales
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous

Pour protéger votre intégrité et votre environnement :

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion

Chute de neige et grand froid



Dès l'alerte donnée par Météo France :

Organisez-vous afin de pouvoir demeurer chez vous plusieurs jours

Prévoyez des couvertures et un moyen de chauffage non électrique (l'électricité manque souvent)

Etablissez un contact avec vos voisins, personnes ressources potentielles qui pourraient vous aider et inversement que vous pourriez aider si besoin.

Pris par le froid, sachez que :

- L'hypothermie tue !
- La température du corps baisse rapidement en quelques heures et met votre vie en danger.
- Habillez-vous chaudement (plusieurs épaisseurs non serrées).
- Ne restez pas mouillés, votre température baissera plus vite.
- Buvez des boissons chaudes et sucrées, pas de boissons alcoolisées
- Ne restez pas immobiles, bougez.

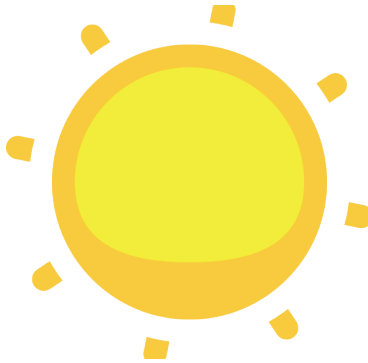
Pendant l'épisode neigeux :

- Ne prenez pas la route.
- Ne stationnez pas sous des lignes électriques.
- Ne montez pas sur un toit.
- Abritez-vous sous un toit solide et résistant.
- Suivez les consignes des autorités diffusées par la radio ou par haut-parleur mobile.
- Ne vous exposez pas inutilement au froid.

Après

- Dénéigez les abords de votre domicile. Le déneigement est l'affaire de tous ; il appartient à chaque propriétaire, à chaque locataire qu'il soit résidant ou commerçant de déneiger le trottoir devant chez lui.
- Si vous êtes en voiture, ne reprenez la route qu'avec les équipements appropriés ou si les autorités le permettent.
- Informez-vous sur la situation de vos voisins.

Canicule



L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risques :

- Les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux
- Les personnes qui prennent régulièrement des médicaments
- Les personnes isolées
- Les enfants
- Les sportifs et les personnes qui travaillent en extérieur peuvent avoir un coup de chaleur

Quelques Conseils

Pendant la journée, croisez ou fermez les volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit

Dans la journée, utilisez ventilateur et/ou climatisation, rendez-vous si possible dans un endroit frais ou climatisé

Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateur, gant de toilette, douches ou bains)

Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif

Mangez normalement, évitez les boissons alcoolisées

Ne sortez pas aux heures chaudes

Limitez les activités physiques

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladie chronique ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite régulièrement

En cas de besoin ou de conseils appeler la mairie : 04.90.09.83.83 / Elu de permanence 06 28 09 42 26

Fortes précipitations



De fortes précipitations sont susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.

D'importants cumuls de précipitations sur de courtes durées peuvent localement provoquer :

- Des crues torrentielles de ruisseaux et de fossés.
- D'importantes inondations, y compris dans des zones rarement inondables.
- Des difficultés concernant les conditions de circulation routière
- Des débordements de réseaux d'assainissement
- Des coupures d'électricité

Quelques Conseils

Dans la mesure du possible :

Restez chez vous

S'il vous est absolument nécessaire de vous déplacer,

- Soyez extrêmement prudent,
- Renseignez-vous avant de partir,
- Respectez les déviations mises en place
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée
- Signalez votre départ et votre destination à un proche

Pour protéger votre intégrité et votre environnement :

Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par des inondations.

Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.

N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

Orages



Des orages nombreux et/ou très violents sont susceptibles de provoquer des dégâts très importants :

- Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les véhicules, les plantations,...
- Les massifs forestiers peuvent subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables au feu par de très nombreux impacts de foudre
- L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger
- Des inondations de caves et de points bas sont à craindre
- Des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières

Quelques Conseils

Dans la mesure du possible :

Restez chez vous, évitez les déplacements

S'il vous est absolument nécessaire de vous déplacer :

- Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation peuvent devenir soudainement très dangereuses
- N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr

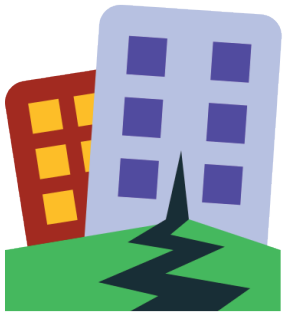
Pour protéger votre intégrité et votre environnement :

Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

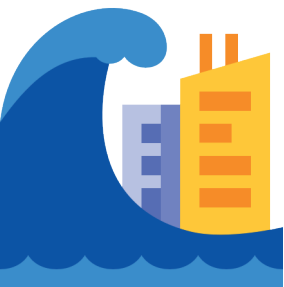
En camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de fortes rafales de vents ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous dans un endroit sûr, jusqu'à l'annonce d'une amélioration. Signalez sans attendre les départs de feu.

Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.



Les Risques majeurs de la commune

- L'INONDATION
- LE FEU DE FORET
- LES MOUVEMENTS DE TERRAIN
- LE SEISME
- LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
- LA RUPTURE DE BARRAGE
- LE NUCLEAIRE



Inondation

Plusieurs zones de la commune sont soumises à ce risque, la plaine de la Durance, la vallée du Marderic, le vallon de Callier mais également aussi le cœur du village en raison des risques liés aux ruissellements en cas de fortes précipitations.

A l'annonce de la montée des eaux :

- Fermez portes, fenêtres, exutoires, aérations...
- Coupez l'électricité et le gaz
- Montez dans les étages (ne pas utiliser l'ascenseur) et prenez avec vous : eau potable, denrées alimentaires, papiers d'identité, radio, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, traitements médicaux et tout autre effet vous paraissant important.

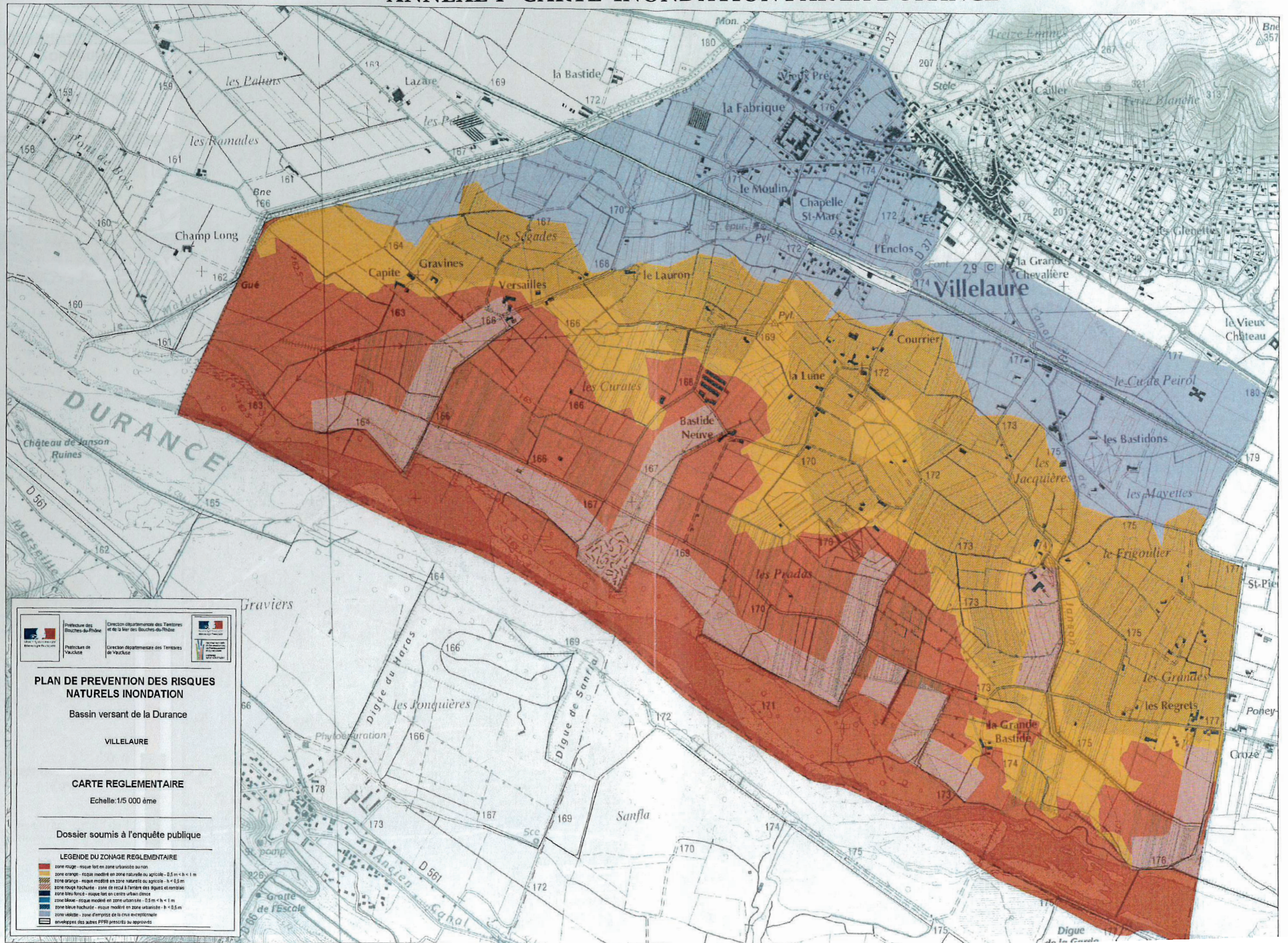
EN ATTENDANT LES SECOURS...


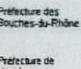

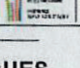
- Ecoutez les consignes données par les radios.
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des secours ou des autorités.
- Prenez vos papiers d'identité avec vous.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge.
- Ne téléphonez pas, laissez libre le réseau pour les secours.
- A pied ou en voiture, ne vous engagez jamais sur une route inondée.
- Ne restez pas à bord de votre véhicule qui risque d'être emporté. Rejoignez une zone en hauteur.

RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU' A VOTRE SECURITE



ANNEXE 1 - CARTE INONDATION PAR LA DURANCE




 Préfecture des Bouches-du-Rhône

 Préfecture de Vaucluse

 Direction départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

 Direction départementale des Territoires de Vaucluse

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION
 Bassin versant de la Durance
 VILLELAURE

CARTE REGLEMENTAIRE
 Echelle: 1/5 000 ème

Dossier soumis à l'enquête publique

LEGENDE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE
 zone rouge - risque fort en zone urbanisée ou non
 zone orange - risque modéré en zone naturelle ou agricole - 0,5 m < h < 1 m
 zone bleue - risque modéré en zone naturelle ou agricole - h < 0,5 m
 zone rouge hachurée - zone de recul à l'arrière des aquas et remblais
 zone bleu foncé - risque fort en centre urbain dense
 zone bleu - risque modéré en zone urbanisée - 0,5 m < h < 1 m
 zone bleu hachurée - risque modéré en zone urbanisée - h < 0,5 m
 zone violette - zone d'emprise de la crue exceptionnelle
 enveloppes des autres PPRI prescrits ou approuvés

Feu de forêt

Vous résidez en zone exposée :

- Repérez les chemins d'évacuation, les abris en dur,
- Prévoyez les moyens d'autoprotection (points d'eau, matériel d'arrosage...)
- Débroussailliez (réglementation disponible en mairie, AP 163 du 29-01-2007)
- Vérifiez vos toitures (risque d'accumulation d'aiguilles de pins dans les gouttières et sur le toit)
- Entretenez les accès utilisables pour évacuer ou pour le passage des secours.

**SOYEZ VIGILANTS, SOYEZ ACTEURS, EN SIGNALANT
TOUT COMPORTEMENT ANORMAL !**

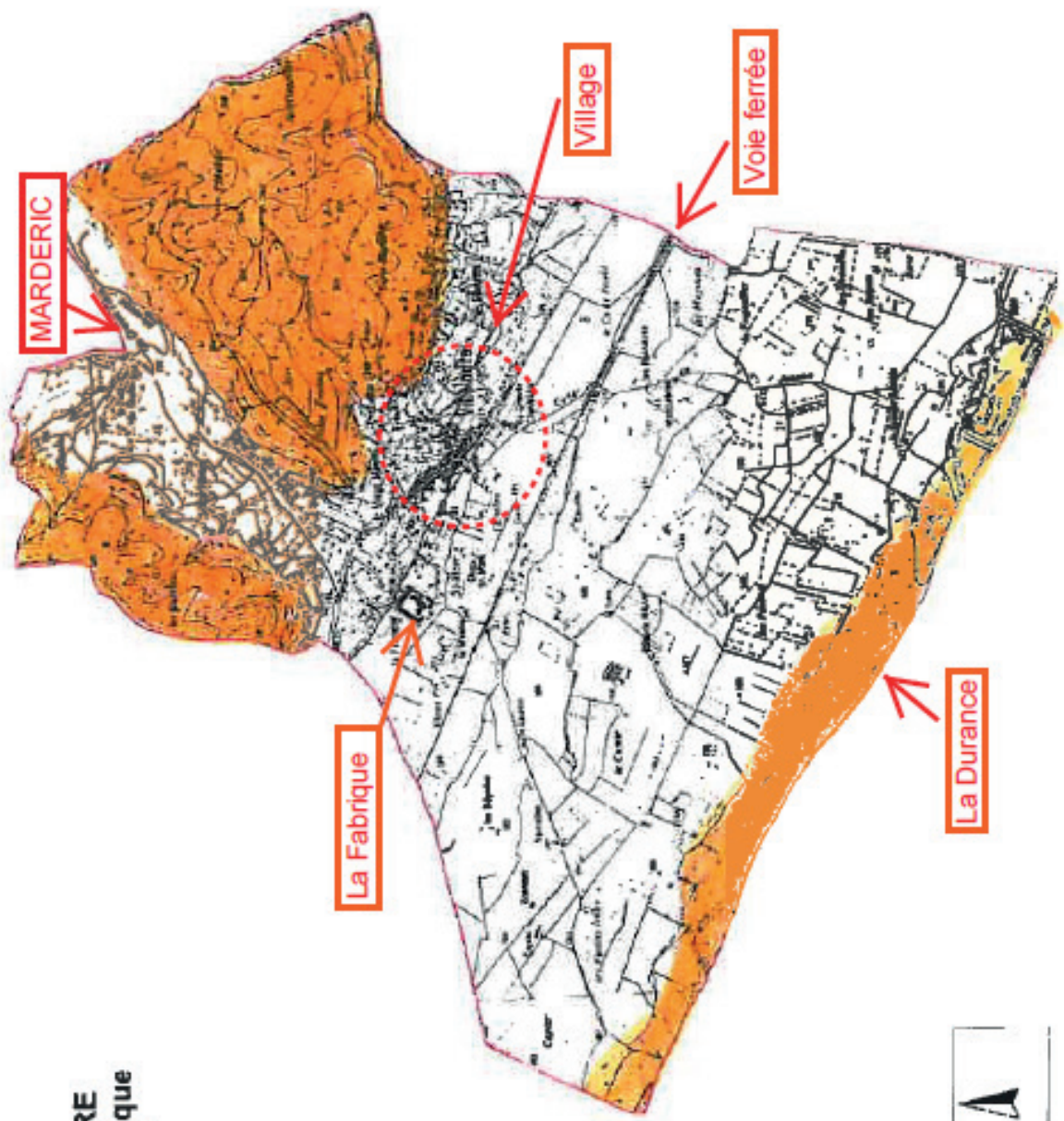
En cas de départ de feu :

- Informez les pompiers le plus rapidement et le plus précisément possible en composant le 18 ou le 112
- Ouvrez les accès de votre propriété, les pompiers pourraient avoir besoin d'y accéder
- Arrosez la maison, les bâtiments avant l'arrivée du feu, mettez ensuite vos tuyaux à l'abri
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, immergez-les si possible ou éloignez-les de l'habitation
- Entrez dans le bâtiment en dur le plus proche, fermez volets, portes-fenêtres, exutoires et ventilation (VMC) pour éviter les appels d'air
- Obturez les entrées d'air avec des linges humides
- Respirez au travers d'un linge humide. Si votre environnement est enfumé, souvenez-vous que l'air frais est au sol.
- Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers ou des autorités.
- A pied, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.

**GARDEZ VOTRE CALME, LE PASSAGE DU FEU NE DURE PAS TRES LONGTEMPS.
LES SERVICES DE SECOURS INTERVIENDRONT RAPIDEMENT**



COMMUNE DE VILLELAURE
Dossier Communal Synthétique
ALEA FEUX DE FORET



Mouvements de terrain

En cas d'effondrement du sol :

- Evacuez les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs)
- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Rejoignez les lieux de regroupement

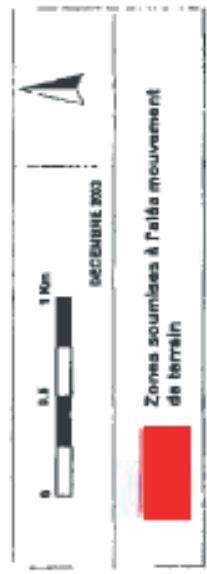
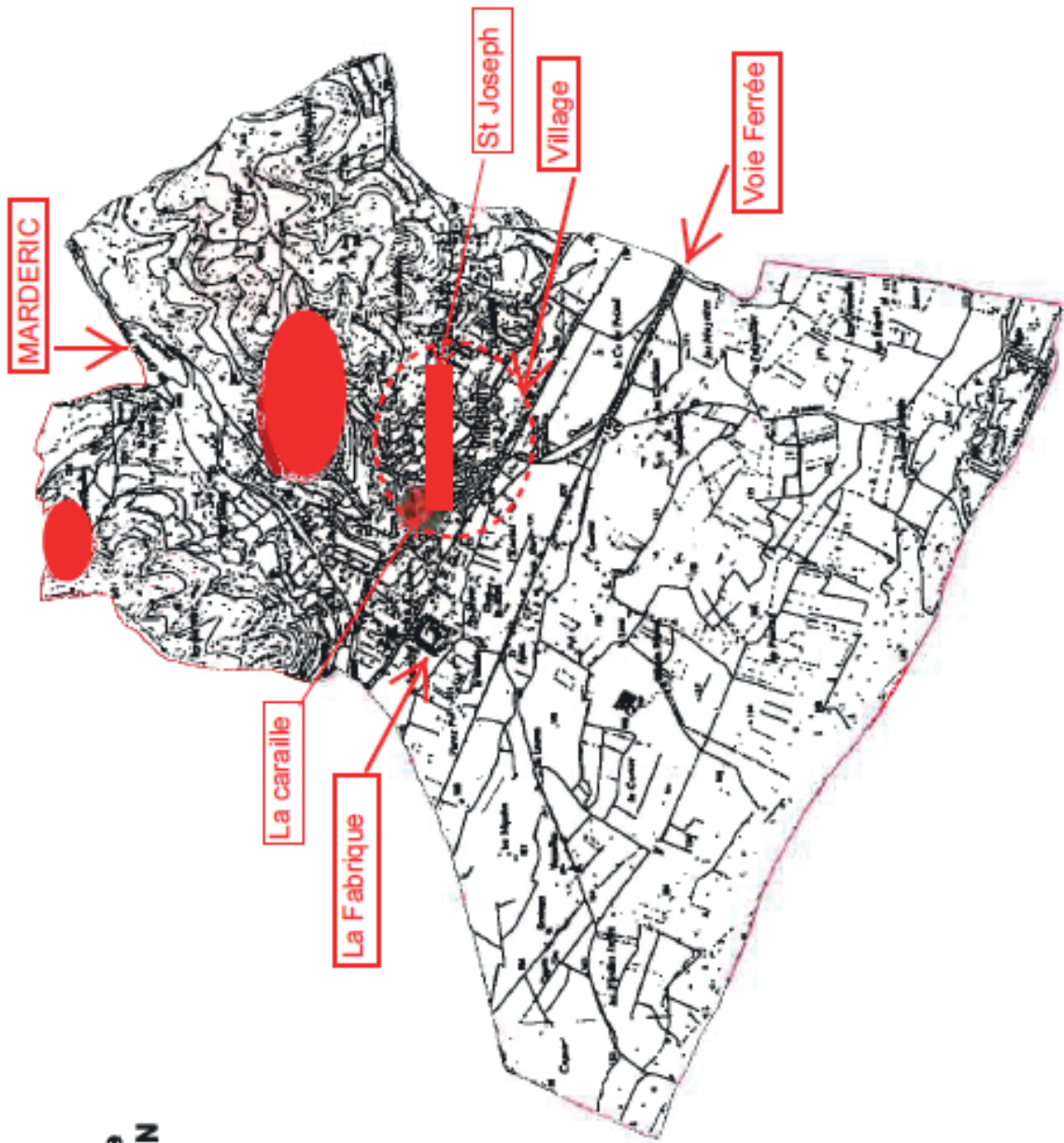
En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :

- Fuyez latéralement
- Eloignez-vous du point d'effondrement,
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU'À VOTRE SÉCURITÉ



COMMUNE DE VILLELAURE
Dossier Communal Synthétique
ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN



Transport de matières dangereuses

Si vous êtes témoin :

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17)

S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles).

Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner.

Obéissez aux consignes des services de secours.
Si vous entendez la sirène :

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule.

Ecoutez la radio, connectez vous aux réseaux sociaux (facebook, voisins vigilants...)

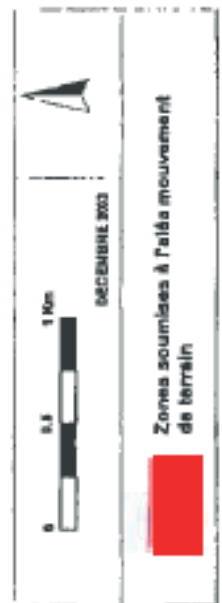
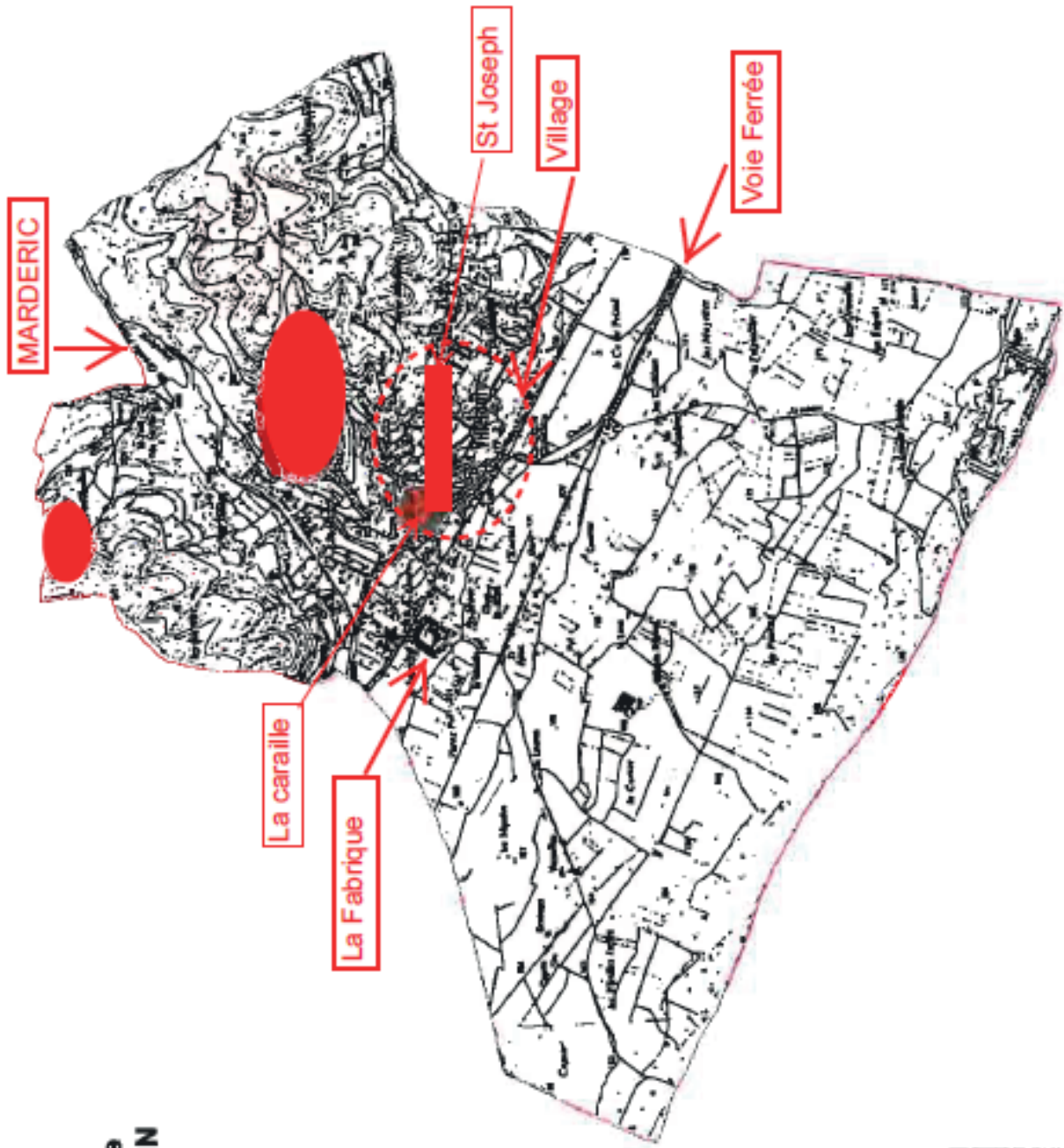
Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les services de secours.

Après :

Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant, aérez le local où vous êtes.



COMMUNE DE VILLELAURE
Dossier Communal Synthétique
ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN



Rupture de barrage

La commune est concernée par la rupture des barrages de Serre-Ponçon sur la Durance et Sainte Croix, Gréoux et Quinson sur le Verdon. En cas de rupture du barrage de Sainte Croix, à PERTUIS l'eau s'élèverait de 8mètres en 3 h00, pour le barrage de Serre-Ponçon la rupture serait ressentie à PERTUIS en 7h00

Au signal d'alerte ou à l'annonce de la montée des eaux:

- Fermez portes, fenêtres, exutoires, aérations...
- Coupez l'électricité et le gaz
- Montez dans les étages (ne pas utiliser l'ascenseur) et prenez avec vous : eau potable, denrées alimentaires, papiers d'identité, radio, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, traitements médicaux et tout autre effet vous paraissant important.

EN ATTENDANT LES SECOURS...

- Ecoutez les consignes données par les radios.
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des secours ou des autorités.
- Prenez vos papiers d'identité avec vous.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge.
- Ne téléphonez pas, laissez libre le réseau pour les secours.
- A pied ou en voiture, ne vous engagez jamais sur une route inondée.
- Ne restez pas à bord de votre véhicule qui risque d'être emporté. Rejoignez une zone en hauteur.

RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU'A VOTRE SECURITE



Séisme

La commune se trouve dans une zone sismique et un jour ou l'autre nous seront concernés par un accident de ce type ; nous devons l'avoir à l'esprit et préparer un plan de regroupement familial, de façon à pouvoir, si cela arrivait, nous retrouver en un lieu commun.

Pendant :

Restez où vous vous trouvez :

A l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.

Eloignez-vous des fenêtres.

Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage.

Protégez-vous la tête avec les bras.

N'allumez pas de flamme.

- à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)

- en voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

Après :

Après la première secousse, méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.

Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez la zone à risques et prévenez les autorités.



Le risque Nucléaire

VILLELAURE ne se situe pas dans le périmètre immédiat (zone de 5 km) entourant les installations nucléaires, le centre de recherche nucléaire de CADARACHE en l'occurrence.

Néanmoins, en cas d'accident, des particules radioactives pourraient suivant la direction du vent contaminer la commune et nécessiter la mise en place de mesures de protection de la population.

La distribution de pastilles d'iode serait organisée par la mairie en collaboration avec la préfecture.

Mise en place d'une cellule mobile d'intervention radiologique par les services de secours (sapeurs pompiers).

Les autorités pourraient prendre des mesures interdisant la consommation d'eau et d'aliments de culture (fruits, légumes,...).

EN CAS D'ALERTE

- Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur le plus proche
- Fermez et calfeutrez toutes les ouvertures
- Ecoutez les radios locales
- Respectez les consignes des autorités
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les services d'urgence
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne fumez pas
- Ne buvez pas l'eau du robinet



LES BONS REFLEXES (A détacher et conserver)

En cas d'alerte, quelle que soit l'alarme :

- **Sirène ou haut parleur mobile**
- **Radio**
- **Réseaux Sociaux**
- **Téléphone**
- **Voisins vigilants**

Les consignes à respecter :

- **Abritez-vous**
- **Coupez Electricité et Gaz**
- **Ecoutez la radio**
- **Ne téléphonez pas**

**N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Ne circulez pas en voiture
Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités**

Recommandations

Equipement minimum à conserver à domicile

- Lampe torche avec piles (plusieurs si possible)
- Radio portable avec piles
- Papiers personnels, titres de propriété et objets de valeur
- Médicaments urgents et Ordonnances
- Couvertures
- Vêtements chauds
- Eau potable

Etablissez un plan de regroupement familial en cas d'accident :

Lorsque tous les membres de la famille sont au domicile, convenez entre vous :

- de la conduite à tenir,
- d'un lieu de regroupement dans la maison

Lorsque tous les membres de la famille ne sont pas au domicile, convenez entre vous :

- de la conduite à tenir,
- d'un lieu de regroupement en dehors de la maison quelque soit le lieu où chacun se trouve que vous rejoindrez dès que les déplacements seront possibles.

Prenez vos papiers d'identité, vos effets indispensables (médicaments, lunettes,...), de l'eau, des vêtements appropriés, une radio à piles,...

Prenez en charge votre groupe familial présent et pensez à vos voisins qui sont seuls ou non autonomes (personne âgée ou handicapée ...)